

N°2016-09-06

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES.

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 19

-----

**Objet : Marché relatif à la gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 8 septembre 2016,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33,40, 57 à 59 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que l'article 77 relatif aux marchés à bons de commande ;

Vu la délibération n°2016-06-25, en date du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 30 juin 2016 ;

Ce marché a pour objet la fourniture, la livraison, le retrait et la maintenance du parc de bacs sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les prestations demandées dans le cadre de cet appel d'offres ouvert sont les suivantes :

- La fourniture et la distribution (livraison, échange, retrait) des bacs destinés à la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables, des déchets végétaux, du verre en porte à porte destinés aux particuliers, professionnels (commerces, administrations, etc.) et associations (liste non exhaustive) sur le territoire de Versailles Grand Parc,
- L'estampillage du logo de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et du numéro de cuve des bacs neufs qui devront être gravés à chaud lors de leur fabrication,
- La mise en place et maintenance de puces sur les bacs neufs et déjà existants de Versailles Grand Parc,
- Les opérations de maintenance du parc de bacs de Versailles Grand Parc incluant l'achat de pièces détachées,
- Le prêt de bacs destinés à une utilisation ponctuelle sur le territoire de Versailles Grand Parc, lors de manifestations locales,
- la mise en place du protocole de transfert des données informatiques issues du progiciel de gestion du parc de bacs de Versailles Grand Parc.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 30 mars 2016, pour une remise des offres le 10 mai 2016.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 30 juin 2016, a retenu l'offre de l'entreprise CONTENUR pour un montant estimatif annuel de 281 501,87 € HT, soit 337 802,24 € TTC (montant correspondant à la fourniture de bacs neufs, de pièces détachées neuves, ainsi qu'aux différentes prestations de services annexes).

En conséquence, la décision suivante est soumise à votre approbation :

**DÉCIDE :**

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché relatif à la gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avec la société CONTENUR, domiciliée au 3 rue de la Claire à Lyon (69009), pour un montant estimatif annuel de 281 501,87 € HT, soit 337 802,24 € TTC (montant correspondant à la fourniture de bacs neufs, de pièces détachées neuves, ainsi qu'aux différentes prestations de services annexes), et tous les documents s'y rapportant ;*

2) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la maintenance sur le chapitre 11 « charge à caractère général », nature 6156 « maintenance des biens immobiliers et mobiliers », fonction 812 « Collecte et traitement des ordures ménagères » et pour la fourniture et la distribution des bacs sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles », nature 2188 « Autres immobilisations corporelles », fonction 812 « Collecte et traitement des ordures ménagères ».

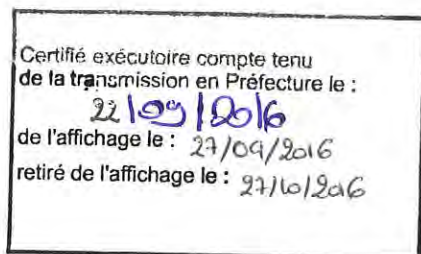
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **19**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,  
Le 8 septembre 2016.



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

